

Le coup de pouce à AMD de la justice japonaise contre Intel

La Justice japonaise, dont le fonctionnement est calqué sur celui de la Justice américaine, permet dans le cadre d'un procès à un plaignant d'obtenir communication des pièces qui ont pu être réunies lors d'une enquête.

A l'origine d'une plainte pour abus de position dominante contre Intel, AMD vient d'obtenir de la JFTC (*Fair Trade Commission of Japan*) la communication des documents réunis par cette dernière lors des perquisitions réalisées dans les bureaux de Intel au Japon ainsi que chez certains de ses partenaires (Fujitsu, Hitachi, NEC, Sony et Toshiba). AMD va donc pouvoir exploiter ces documents afin d'étayer sa plainte antitrust contre Intel Japon, mais aussi probablement dans le cadre des procédures en cours aux Etats-Unis, en Corée du Sud et en Europe. « *La décision de la cour démontre que la vérité sur les abus de monopole illégal d'Intel va être révélée au grand jour* », a déclaré Thomas M. McCoy, vice-président administratif d'AMD, à *InternetNews*. « *Nous pensons que les preuves réunies par la JFTC vont démontrer ce que les gens derrière notre industrie connaissent très bien, qu'Intel a abusé de sa position de monopole pour menacer et intimider les OEM à ne pas faire de business avec AMD* ». AMD va donc disposer d'un accès à 11 mois d'investigations contre Intel, auquel il réclame 50 millions de dollars de dommages et intérêts. De plus, Intel est sous surveillance et s'est vu interdire de verser des dégrèvements et autres fonds aux constructeurs d'ordinateurs japonais sous condition d'être exclu du marché des unités centrales.